



Créateur
d'espaces de travail

NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le respect de l'environnement et l'amélioration continue de sa protection sont des priorités pour la Direction de EOL ainsi que pour l'ensemble de son personnel. EOL a la volonté d'être une entreprise 'propre' et de protéger le futur.

Dans cette optique EOL s'engage à :

1. Intégrer la protection de l'environnement à sa stratégie, et à prévenir au maximum les nuisances de ses activités sur l'environnement.
2. Respecter la législation actuelle et à venir, et à mettre en place une procédure de veille réglementaire.
3. Piloter un système de gestion environnementale de façon à améliorer en continu ses performances et à remédier aux défauts connus.
4. Mettre en place un système de prévention..
5. Utiliser de manière responsable et rationnelle les ressources naturelles et à en réduire la consommation au maximum.
6. Gérer ses déchets dangereux et non dangereux, à favoriser leur recyclage et leur valorisation ou à les éliminer via des filières agréées.
7. Associer tous les collaborateurs, personnel, sous-traitants, au développement et à la réalisation de sa Politique.
8. Respecter et promouvoir les règles de PEFC™ et FSC® afin de maintenir la certification.
9. Etre transparente sur ces sujets avec le public, les clients et fournisseurs, les riverains et les autorités.

Le site de production de Eu est certifié ISO 14001 et a déployé une politique environnementale plus exigeante encore afin de prendre en compte toutes les spécificités liées à son activité